

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le mercredi 15 novembre, à 20h19, les membres du conseil municipal d'Échalas, à la suite de la convocation adressée à l'ensemble de ses membres le 9 novembre 2023, se sont réunis en salle du conseil sous la présidence de M. Fabien Kraehn, maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Julie Bonnefoy, François Daroux, Magali Désire Prétin, Alban Elzière, Géraldine Freyer, Sylvie Gibert, Gabin Gil, Fabien Kraehn, Vanessa Létant, Émilie Morales, Denis Nove-Josserand, Rosemarie Perrin, Houari Rachedi, Thierry Raulet, Stéphanie Reynier, Romain Valluy.

**Étaient excusés** : Messieurs Alexandre Guillemin et Hervé Privas.

**Pouvoirs** : Alexandre Guillemin a donné pouvoir à Thierry Raulet et Hervé Privas a donné pouvoir à Elisa Vidal.

**Était absente** : Madame Elisa Vidal.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19*

*Nombre de membres présents : 16*

*Qui ont pris part à la présente délibération : 16 + un pouvoir*

*Une présentation du nouveau conseil municipal des enfants s'est tenue devant l'ensemble du conseil municipal à 19h45.*

*Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h19.*

*Madame Rosemarie Perrin est désignée secrétaire de séance.*

Monsieur le maire propose de soumettre à l'adoption le procès-verbal de la séance du 20 septembre. Ce dernier est approuvé à l'unanimité et la signature des registres des délibérations du conseil municipal précédent.

**N°2023-11-15-37 : CERTIFICAT ADMINISTRATIF – VIREMENTS DE CRÉDITS AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame Létant explique qu'il a été établi un certificat administratif en date du 22 septembre 2023 pour permettre l'annulation des 3 titres suivants :

\*Exercice 2021 : titre 88 pour 80.00 euros  
Titre 119 pour 50 euros.

\*Exercice 2022 : titre 181 pour 50.00 euros.

En effet, ces titres concernent Team Pizza émis à l'ordre de l'ancien nom du gérant, Mme Belkacem qui est décédée.

Section Fonctionnement	Chapitre	BP 2023 + DM précédentes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM
Dépenses imprévues	022	39 800 €	180 €		39 620 €
Charges Exceptionnelles	67	0.31 €		180 €	180.31 €

Une fois les titres annulés ils seront réémis au véritable débiteur : Team Pizza Gilles Gueugnon qui exploite le fonds de commerce.

*VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2*

*VU le budget primitif 2023,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des virements de crédits comme proposés ci-dessus, selon le certificat administratif établi en date du 22 septembre 2023.

**N°2023-11-15-38 : REMISE SUR LE COÛT DE LA LOCATION DE LA SALLE DU « PRÉ DE LERLE »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une administrée a loué la salle du « Pré de Lerle » pour un évènement familial le week-end du 4 et 5 novembre 2023. Pour cela, elle a versé une somme de 400 €.

Elle nous a signalé avoir rencontré plusieurs désagréments, ayant entraîné des perturbations dans l'organisation de sa fête :

- poubelles de la cuisine pleines de déchets,
- les prises de la salle ne fonctionnaient pas et l'administré a dû brancher son matériel en cuisine, ce qui a entraîné des surcharges (coupure électrique).
- tables et chaises étaient très sales.

Au vu de l'ensemble des désagréments rencontrés, Monsieur le maire propose au conseil municipal de lui faire une remise de 50% sur le coût de la location.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 16 voix pour dont un pouvoir et une abstention :**

- **ACCÉPTE** la remise de 50% du cout totale de la location.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette remise.
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Principal de 2023.

**N°2023-11-15-39 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSÉE PAR L'ÉCOLE « LA CLEF DES SAVOIRS »**

Mme Morales informe les élus avoir été sollicitée par l'école d'Échalas sur une demande de subvention.

L'école organise une classe découverte au Chalet des Alpes au Bessat (42) du 4 au 8 mars 2024. L'ensemble des classes maternelles et primaires est concerné, soit 222 enfants.

Les élèves des classes maternelles moyenne et grande section ainsi que les classes du CP au CE2 partiront 2 jours, une nuitée. Seule la classe petite section de maternelle partira sur la journée (pas de nuitée).

Quant aux classes de CM1, CM2, les élèves partiront 4 jours, 2 nuits.

Le coût de cette classe découverte est estimé à 27 645 € qui comprend le logement pour 23 055 € et le transport pour 4 590 €.

L'école a obtenu une aide financière du Sou des Écoles d'un montant de 6 800 €.

Il reste donc à charge pour les familles par enfant :

- 74 € pour le cycle 1,
- 72 € pour le cycle 2,
- 122 € pour le cycle 3.

Les enseignants souhaiteraient ramener la participation des familles à 30 € par enfant par jour. L'école demande donc une subvention à hauteur de 5 000 €.

*VU l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCORDE** une subvention de 5 000 € pour le projet classe découverte de l'école « La Clef des Savoirs ».
- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Principal de 2024.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**